

Des coopérateurs de NewB ont approché le cabinet d'avocats Clifford Chance. Ils sont inquiets pour l'avenir de la banque et ils veulent des réponses à leurs questions.

Les coopérateurs demandent plus de clarté à NewB

NICOLAS KESZELI ET GILLES QUOISTIAUX

Les dernières semaines ont été compliquées pour la banque coopérative NewB. Il y a eu plusieurs jours à venir ne seront pas de tout repos, semble-t-il. Quelques coopérateurs, échaudés par l'échec de NewB de lever 40 millions d'euros afin de se conformer à la volonté de la Banque nationale de Belgique (BNB) en matière de fonds, ont approché le cabinet d'avocats Clifford Chance afin que ceux-ci lancent une étude préliminaire du dossier.

Les discussions avec la BNB ne sont pas encore bouclées, mais en tout état de cause, le régulateur avait été clair sur la suite des événements. Si NewB écoutait à lever les 40 millions d'euros exigés, elle perdrait sa licence bancaire. A priori, NewB avait prévu de réunir ses coopérateurs lors d'une assemblée en décembre, mais certains voudraient avoir des réponses à leurs questions plus tôt.

«NewB doit rassurer de la transparence vis-à-vis de ses coopérateurs et faire connaître ses plans afin de pouvoir se prononcer sur ceux-ci lors d'une assemblée générale qui, idéalement, devrait se tenir avant le mois de décembre», nous a expliqué l'avocat Nicolas Vanderstappen qui étudie le dossier en compagnie de Dorothée Vermeirssen et de Laurent Robert. «Aujourd'hui, l'objet même de la coopérative est en péril et il convient de clarifier la situation, assurer les trois avocats qui vont poursuivre l'analyse du dossier.

Ce projet de banque coopérative porté depuis le début par Bernard Bayot, est soutenu par onze coopérateurs institutionnels, 32 organisations sociales et un peu plus de 17.000 citoyens. Parmi les institutionnels, on retrouve FinancesInvest Brussels qui a mis 400.000 euros sur la table dès le premier tour, je n'ai pas de regrets d'avoir investi et nous avons bien conscience du risque, c'est notre métier. L'idée de ce projet avait du sens et cette audace était méritante. C'était une bonne initiative et le mouvement citoyen qui a été déclenché a probablement inspiré les autres banques à aller plus loin dans leur modèle d'impact», nous a expliqué Pierre Hermant, le CEO de FinancesInvest Brussels.

Avec le recul, le constat de ce dernier est quelque peu amer. «Nous avons investi sur base d'une promesse de chiffre d'affaires et d'un business plan. Mais la société a devissé par rapport à son business plan, précise notre intervenant qui rappelle avoir voté contre l'approbation des comptes annuels, fort d'une opinion négative de KPMG, le commissaire aux comptes. Ce dernier avait émis des doutes quant à la capacité de NewB de lever ces fameux 40 millions.

Faible taux de conversion
Pour Pierre Hermant, des questions se posent par rapport au business model de la banque et

par rapport à la capacité de l'équipe de transformer ce modèle. Certains dans les rangs des coopérateurs s'inquiètent du faible taux de conversion des coopérateurs en clients, sachant que sur les plus de 17.000 coopérateurs, un peu plus de 16.000 sont devenus des clients. Pas toujours évident de franchir le cap entre un soutien (parfois symbolique) et l'ouverture d'un compte en banque auprès d'un acteur en train d'émerger.

Bien sûr, NewB a des circonstances atténuantes comme un marché compliqué avec des taux d'intérêts négatifs, mais certains coopérateurs – parmi les institutionnels – estiment que NewB n'en a pas assez fait au niveau des crédits à allouer. En mars 2022, NewB et FinComman a ouvert une ligne de crédit de 12 millions au profit de la coopérative Les Tournières. Mais

ce n'est pas suffisant, estiment des coopérateurs. Comme cet institutionnel qui précise ne pas avoir assez de projets sociaux à présenter à son comité au moment de décider de remettre – ou non – au pot. «Il aurait dû faire un effort commercial beaucoup plus important au niveau des crédits, estime un autre coopérateur.

«NewB était devenue une banque de levée de fonds plutôt qu'une banque de gestion de fonds, estime tout de même ce par Olivier Colline, administrateur-délégué de Job Yourself, également coopérateur qui, comme bien d'autres, souligne un manque de compréhension dans la gouvernance: «C'était devenu compliqué. Qui décide de quoi? L'idéologie était bonne, mais comment l'implémenter sur la gouvernance?», s'interroge encore Jean-Olivier Colline. Comme

d'autres, ce dernier fait savoir que si NewB devient une entreprise de services financiers, il pourrait demander à être remboursé.

«On est entrés pour le projet d'une banque. Si ce n'est pas ce projet qui perdure, je consulterai mes instances pour voir quelle sera notre position, mais mon avis est qu'il faudra que les coopérateurs puissent être remboursés au prorata, sachant qu'il doit rester entre 15 et 18 millions d'euros dans les caisses», estime Pierre Hermant.

«La société a dévié par rapport à son business plan.»

PIERRE HERMANT
CEO DE FINANCES INVEST BRUSSELS

Cet avis est partagé par d'autres coopérateurs, mais pas par tous.

Philippe Dumont, secrétaire général de la Fondation Chimay Wartois, «Tout coopérateur qui prend des parts sait qu'il prend un risque, estime-t-il, précisant que c'est l'assemblée qui devra décider. «Notre philosophie était de contribuer à une action qui met en place un système bancaire

garantissant l'inclusion», glisse-t-il, avant d'ajouter que le monde bancaire est un univers d'entre-soi et qu'il est compliqué d'aller à contre-courant. Sollicité pour remettre au pot, la Fondation n'a plus suivi, estimant que son rôle n'est pas de devenir une banque, «fusse-t-elle durable». «Quand on joue avec du capital, on sait qu'on risque de perdre sa mise, on a encore précisé Dumont, se demandant si certains avaient spéculé, pensant avoir trouvé la nouvelle licence.

En la loi, les mots qui viennent de passer ont été compliqués pour NewB. Lors de son assemblée générale de juin 2022, les coopérateurs institutionnels avaient rejeté le budget de la banque. Ce vote était surtout indicatif, mais il indiquait déjà une forme de manque de soutien. Plus récemment, lors d'un nouveau tour de table pour lever les 40 millions d'euros demandés par la BNB, NewB a essayé de relus des régions wallonne et bruxelloise de remettre au pot.

Bientôt une nouvelle assemblée

Du côté de NewB, on explique recevoir entre 100 et 150 coups de téléphone depuis vendredi dernier venant de coopérateurs ayant des questions sur leurs parts ou au sujet de l'avenir de la banque. Par ailleurs, la prochaine assemblée générale devrait toujours se tenir en décembre, explique-t-on chez NewB, qui précise que la procédure d'urgence pourrait être enclenchée. Avant cela, la banque précise vouloir clôturer les discussions en cours avec la BNB avant de pouvoir présenter un projet aux coopérateurs. Enfin, à l'adresse de ceux qui souhaitent retirer leurs billes, NewB rappelle que ses statuts ne prévoient pas cette possibilité avant le 31 janvier 2023. «À partir de cette date, ils pourront quitter la coopérative, on parle alors de démissions, dit la banque, précisant que cette démission devra être validée par le conseil d'administration. Dans ce cas, le propriétaire de ce titre sera sa part au prorata de ce qui restera dans la capital social.

D'après nos informations, le conseil d'administration de NewB devra se réunir jeudi soir, officiellement pour écouter les discussions en cours avec la BNB.



«Aujourd'hui, l'objet même de la coopérative est en péril et il convient de clarifier la situation», considèrent les avocats du cabinet Clifford Chance, consultés par des coopérateurs de NewB. B. BELGA